



## Message du Président

Paris, le 27 mars 2019

**Cher actionnaire,**

J'ai le plaisir de vous convier à l'assemblée générale mixte de Getlink SE, qui se tiendra à Marcq-en-Baroeul<sup>1</sup> (Lille Métropole), le jeudi 18 avril 2019 à 10h00.

L'assemblée générale sera, comme chaque année, l'occasion de revenir sur les résultats de l'année passée : En 2018, le Groupe a de nouveau démontré la force et l'équilibre de son modèle économique. La situation politique actuelle est de nature à créer de l'incertitude sur l'impact à court terme de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Fort de sa confiance en la robustesse de son modèle économique et des très bons résultats de l'année 2018, le Groupe va proposer à l'assemblée générale de porter le dividende à 36 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2018, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2017.

Il est proposé à l'assemblée générale 2019, outre les sujets récurrents (approbation des comptes, etc) de voter sur :

- Le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires KPMG SA et Mazars (Résolutions 6 et 7) et le non-renouvellement du mandat des commissaires aux comptes suppléants (Résolutions 8 et 9), sous réserve de modification de l'article 26 des statuts, afin de le mettre en harmonie avec la loi nouvelle (Résolution 22) ;
- Le dispositif d'actionnariat des salariés et cadres dirigeants, avec un plan collectif d'attribution d'actions ordinaires gratuites à chaque salarié du Groupe, hors dirigeants (Résolution 17) et l'attribution d'actions de préférence convertibles, sous conditions de performance appréciées sur 3 ans, identiques aux plans précédents (TSR, EBITDA, RSE), en actions ordinaires au bénéfice d'un groupe de dirigeants sociaux et de cadres dirigeants (Résolutions 18 et 19) ;
- Le renouvellement des autorisations financières, dont le nombre s'est réduit au fil de l'eau depuis 2007. Outre l'autorisation requise par la loi au bénéfice des salariés (Résolution 21), seules deux résolutions sont présentées au vote : l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (40% du capital) et l'augmentation de capital par apport en nature (10% du capital). (Résolutions 14 et 15) ;
- L'approbation de la politique de rémunération des mandataires dirigeants sociaux pour 2019 et de la rémunération qui leur est due au titre de 2018, en application de la politique votée par l'assemblée générale du 18 avril 2018 (Résolutions 10, 11, 12 et 13) ;
- La modification des statuts pour introduire une obligation de déclaration de franchissement de seuil statutaire tous les 1 %, à compter de 5 % du capital/droits de vote (Résolution 23) et la mise à jour des statuts (Résolutions 22 et 24).

Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer jusqu'à la région lilloise, je souhaite vivement que vous participiez, que ce soit en votant par correspondance, ou par procuration, ou bien en donnant mandat, en complétant le formulaire de pouvoir ou de vote par correspondance et en le retournant à Société Générale Securities Services si vous êtes actionnaire au nominatif, ou à votre banquier si vous êtes actionnaire au porteur et ce, de façon à ce que ce document soit réceptionné par Société Générale Securities Services avant le 16 avril 2019.

De plus, vous pouvez voter par voie électronique (sur le site internet sécurisé Voxaly), en vous connectant au site [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com), selon les modalités décrites dans la brochure de convocation en ligne sur notre site. Bien entendu, comme les années précédentes, même si vous n'êtes pas présent, vous pourrez suivre en différé, les temps forts de cette assemblée sur le site internet du Groupe, [www.getlinkgroup.com](http://www.getlinkgroup.com).

Je compte sur votre participation le 18 avril prochain et je vous remercie de votre confiance.

Bien fidèlement

Jacques Gounon  
Président-Directeur général

<sup>1</sup> Marcq-en-Baroeul est une commune du nord de Lille Métropole (accès et plans disponibles sur notre site)